



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA VENDÉE

La Roche sur Yon, le **10 JAN. 2020**

Préfecture de la Vendée  
Bureau du Cabinet  
Dossier suivi par :  
Bernadette MASSÉ

Tél. : 02.51.36.72.08

Fax : 02.51.36.71.26

[bernadette.masse@vendee.gouv.fr](mailto:bernadette.masse@vendee.gouv.fr)

Le préfet de la Vendée

à

Mesdames et messieurs les porteurs de projets

Objet : Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) – Année 2020.  
Appel à projets spécifique au programme de prévention de la radicalisation.

P. J. : 1.

Veillez trouver, ci-joint, l'appel à projets 2020 du Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) spécifique au programme de prévention de la radicalisation.

Je vous invite à prendre connaissance des instructions relative à cet appel à projets afin de pouvoir établir au mieux votre dossier de demande de subvention.

L'ensemble des documents en lien avec l'appel à projets FIPD sont accessibles et téléchargeables en ligne sur le site internet de la préfecture de la Vendée :  
<http://www.vendee.gouv.fr>

Les dossiers de demande de subvention, dûment complétés et accompagnés des justificatifs nécessaires sont à envoyer par courrier ou par mail pour le :

**vendredi 21 février 2020 (délai de rigueur)**

- par voie postale : préfecture de la Vendée  
bureau du cabinet  
29 rue Delille  
85922 la Roche sur Yon cédex 9

- par messagerie électronique : [pref-fipd@vendee.gouv.fr](mailto:pref-fipd@vendee.gouv.fr)

Attention : faire plusieurs envois si les pièces sont supérieures à 6 Mo ou utiliser la plateforme sécurisée Melanissimo : <https://melanissimo.developpement-durable.gouv.fr/>

Un accusé de réception sera adressé aux porteurs de projets dont le dossier est complet.

Le service se tient à votre disposition si vous souhaitez obtenir des précisions complémentaires : Mme Bernadette MASSE 02.51.36.72.08 ou [bernadette.masse@vendee.gouv.fr](mailto:bernadette.masse@vendee.gouv.fr).

Pour le préfet,  
La sous-préfète, directrice de cabinet,

Sibylle SAMONAUT



**Cet appel à projets est diffusé sous réserve de modifications qui pourraient être décidées par le comité interministériel pour la prévention de la délinquance et de la radicalisation (CIPDR) et non connues à ce jour. En cas de besoin, une note modificative serait alors adressée aux partenaires concernés dans les meilleurs délais.**